

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX OCTOBRE** à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-ALBAIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc DUMONT, Maire

Présents : ANTIGA Tony, BAUDET Valérie, BRAYARD Michèle, CHARVET Candice, DESMARIS Bruno, DUMONT Marc, GUERIN Catherine, JACQUOT Sophie, LAURE Marie-Laure, MARTIN-BELLECOSTE Marie, PLANCHARD Franck, RABUEL Stéphane

Excusés : CHARVET Pascal, DEMEA Michel, EYSSERIC Jean-Noël (Pouvoir à DUMONT Marc)

Secrétaire de séance : MARTIN-BELLECOSTE Marie

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2023
- Suppression de la régie de recettes pour l'exploitation du restaurant scolaire
- Demande d'un fonds de concours en fonctionnement
- Rapport de la CLECT 2023
- CCMT - Transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif
- SYDESL - Bilan d'activité 2022
- Département – Conférence Territoriale du Mâconnais
- Contrats de fourniture d'énergie électricité et gaz naturel
- Projet voirie
- Informations diverses
- Comptes-rendus divers

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DESIGNER Madame Marie MARTIN-BELLECOSTE comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2023.

**SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le conseil municipal,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 septembre 2020 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2003 créant une régie de recettes pour l'exploitation du restaurant scolaire,

Vu la proposition du délégué du comptable public assignataire en date du 6 octobre 2023,

#### DECIDE

**Article 1** : La régie de recettes pour l'exploitation du restaurant scolaire est supprimée à compter du 31 octobre 2023 et les comptes sont arrêtés à cette date.

**Article 2** : Copie du présent acte est adressée au comptable public de la commune.

**Article 3** : Le régisseur clôturera sa régie, restituera les fonds restant détenus, ainsi que ses bordereaux, dépenses en instance, carnets à souches, fonds de caisse et avance.

#### **DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 106 en date du 18 novembre 2021, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois ;

Vu les statuts de la Communauté Mâconnais-Tournugeois, et notamment les dispositions incluant la commune de Saint-Albain, comme l'une de ses communes membres ;

Conformément au règlement, la Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en fonctionnement à ses communes membres afin de participer au financement des dépenses d'entretien, des frais de ménage (prestation ou personnel), des fluides (eau, électricité, assainissement, chauffage), des frais de maintenance d'un équipement communal ;

La commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer le fonctionnement de ses équipements mairie, école et salle polyvalente et notamment les dépenses d'eau et d'énergie pour un montant total de 21 059 € TTC ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément à l'état récapitulatif des dépenses annexé ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois en vue de participer aux frais de fonctionnement de ses équipements mairie, école et salle polyvalente, à hauteur de 7 887 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

#### **RAPPORT DE LA CLECT 2023**

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 22 septembre 2023 et l'approbation du rapport d'évaluation 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 26 janvier 2017. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

A cette même date et conformément à la loi NOTRE, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » a été transférée à l'EPCI.

Le rapport de la CLECT 2023 porte sur l'exercice 2022. En effet, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois s'est vue transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre de la modification des statuts de celle-ci, la compétence supplémentaire : « Versements des contributions des communes membres au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ».

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'approuver le rapport de la CLECT 2023.

#### **CCMT - TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente le rapport d'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement collectif établi par le cabinet KPMG et SAFEGE. Un état des lieux organisationnel, technique, tarifaire et financier des services a été dressé par commune.

- o Compétence alimentation en eau potable (AEP) :

La facture type pour 120 m<sup>3</sup> varie entre 259 € et 389 €, soit un tarif moyen de 2,48 € TTC/m<sup>3</sup>. Le tarif appliqué par le Syndicat Mixte des Eaux du Nord de Mâcon (SMENM) dont dépend la commune de Saint-Albain est de 2,40 € TTC/m<sup>3</sup>.

- o Compétence assainissement collectif :

Le territoire compte environ 8 400 abonnés pour un volume domestique facturé de 760 k m<sup>3</sup> en 2021. La consommation moyenne du territoire est de 91 m<sup>3</sup> par abonné.

La facture type pour 120 m<sup>3</sup> oscille entre 105 € et 431 €, soit un tarif moyen de 2,51 € TTC/m<sup>3</sup>. Le tarif appliqué par la commune de Saint-Albain est de 2,60 € TTC/m<sup>3</sup>. Au niveau du département de Saône-et-Loire, le tarif moyen est de 2,06 € TTC/m<sup>3</sup>.

Les tarifs de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) sont hétérogènes sur le territoire. La moyenne s'établit à 1 641 €. La PFAC instituée par la commune de Saint-Albain est de 600 €.

#### **SYDESL - BILAN D'ACTIVITE 2022**

Monsieur le Maire rappelle les missions du SYDESL (distribution d'électricité et gaz, éclairage public, télécom, SIG, mobilités durables, performance énergétique bâtiments, énergies renouvelables) et présente les chiffres clés de l'année 2022 :

- o Electricité 347 450 usagers desservis et 20 520 km de réseau de distribution
- o Gaz 60 637 usagers desservis dans le cadre de la concession SYDESL
- o Eclairage public 60 000 points lumineux
- o 13 381 397 € de travaux pour les réseaux électriques
- o 6 143 441 € de travaux pour l'éclairage public
- o 2 299 444 € de travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunications

#### **DEPARTEMENT – CONFERENCE TERRITORIALE DU MACONNAIS**

Monsieur le Maire rapporte les chiffres clés de la Conférence Territoriale du Mâconnais qui s'est tenue le 2 octobre 2023 à Prissé. Dans le cadre des appels à projets 2023 dans le secteur du mâconnais, ce sont 99 dossiers soutenus, 2,5 M€ investis par le Département et 18,4 M€ de travaux générés dans le territoire. Une enveloppe financière de 11 M€ a été voté pour les appels à projets 2024. Le département de Saône-et-Loire reste le 1<sup>er</sup> investisseur de Bourgogne- Franche-Comté avec un montant d'investissement global de 180 M€ en 2023.

#### **CONTRATS DE FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ NATUREL**

Une mise en concurrence a été effectuée en date du 13 octobre 2023 entre les fournisseurs d'énergie EDF, ENGIE et TOTALENERGIES. Les contrats ont été reconduits pour une durée de 24 mois avec EDF pour l'électricité des bâtiments communaux et de l'éclairage public et avec ENGIE pour le gaz naturel. Les contrats prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## PROJET VOIRIE

Un premier jet du projet d'aménagement de la rue du Château et du Quart Pichet a été adressé auprès de la Préfecture et du Département afin de connaître les subventions auxquelles il est éligible.

## INFORMATIONS DIVERSES

- L'entreprise POTAIN effectue des sondages sur la rue du Quart Pichet du 26 au 28 octobre 2023 afin de vérifier l'état du réseau d'alimentation en eau potable. Selon les résultats, les travaux engagés par le Syndicat des Eaux du Nord de Mâcon seront réalisés avant le projet d'aménagement de la voirie.
- Une fuite d'eau a été détectée sur un tuyau hors d'usage situé place de la mairie. Un dégrèvement de 2 332,09 € a été accordé sur la part assainissement par l'entreprise SUEZ.
- Le portique de limitation de hauteur situé rue des Ecoliers et endommagé suite à plusieurs chocs de véhicules non identifiés, va être remplacé. Le montant s'élève à 2 989,04 € TTC avec application d'une franchise de 847 €.
- La procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon a été annoncée en date du 18 septembre 2023. Un premier procès-verbal a été dressé le 19 octobre 2023 afin de constater l'état d'abandon des concessions accordées depuis plus de trente ans.
- La distribution des bacs d'ordures ménagères et de tri a débuté le 25 octobre 2023.
- Les travaux de terrassement sur le terrain des services techniques et le busage pour l'accès aux futurs composteurs par les véhicules de la CCMT seront effectués pour un montant de 1 910 € TTC. Ils permettront aux locataires des appartements de pouvoir déposer leurs biodéchets.
- Des balises solaires seront disposées sur les passages piétons de la RD 906.
- Les entretiens professionnels se sont déroulés le 17 octobre 2023.
- La commission vie communale présente la nouvelle version du site communal et l'application gratuite Localiti pour être informé en temps réel des dernières informations.
- Seulement 5 personnes inscrites à la formation « Gestes qui sauvent » proposée par la municipalité le 21 octobre 2023.
- Les perspectives d'affouage pour cet hiver étant relativement faibles, il n'y aura pas de coupe pour 2023/2024. Prochaine coupe prévue en 2025/2026.
- La cérémonie du 11 novembre se tiendra au monument aux morts à 11h.

## COMPTES-RENDUS DIVERS

- Amicale laïque des enfants : Madame Sophie JACQUOT a été nommée présidente lors de l'AG en date du 14 octobre 2023.

Prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 30 novembre 2023.

La séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire de séance,  
Marie MARTIN BELLECOSTE



Le Maire,  
Marc DUMONT

